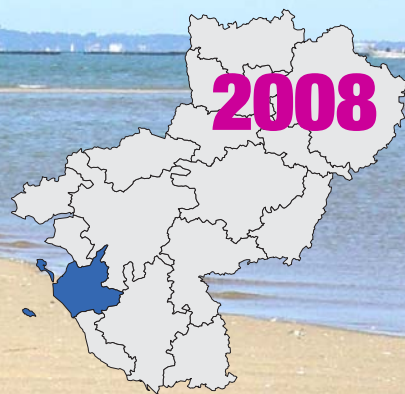


# Impact de l'afflux saisonnier sur les recours aux soins dans le territoire de santé de Challans



Les professionnels de santé du territoire de Challans doivent faire face à un afflux de population important en période touristique. En effet, avec un environnement naturel riche (littoral, Noirmoutier-en-l'Île, Ile-d'Yeu...), un parc de résidences secondaires important et l'offre d'hôtellerie de plein air la plus développée de France, le département de Vendée représente une destination privilégiée pour le tourisme et les séjours d'agrément.

Une première étude<sup>1</sup> a permis de quantifier l'impact majeur de cet accroissement de la population sur les recours auprès du Centre de réception et de régulation des appels (CRRA), du Service d'urgence du Centre hospitalier de Challans et des médecins généralistes du département en 2006. Les secteurs de Challans et des Sables-d'Olonne sont les plus concernés par l'afflux de population non résidente. Ce tableau de bord actualise les données 2006, en décrivant les variations temporelles des recours aux soins (affaires traitées par le CRRA, passages aux urgences, actes des généralistes libéraux<sup>2</sup>), dans le territoire de santé de Challans, en 2008.

<sup>1</sup> Impact de l'afflux estival sur les recours aux soins en Vendée. ORS Pays de la Loire, 2008, 69 p.

<sup>2</sup> Pour l'ensemble du document, les données d'activité de médecine libérale concernent uniquement les assurés du régime général (voir éléments méthodologiques).

Fig1. Affaires traitées par le CRRA en 2008<sup>(1)</sup>

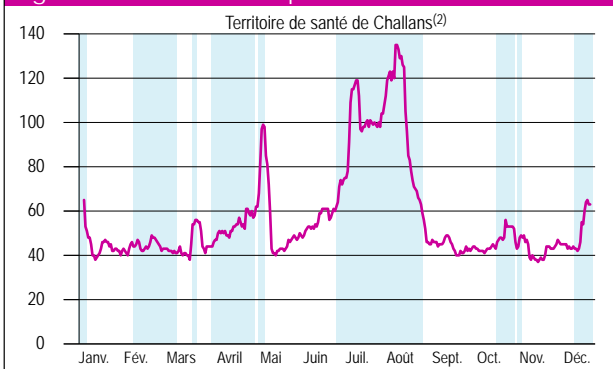


Fig2. Actes des médecins généralistes en 2008<sup>(1)</sup>

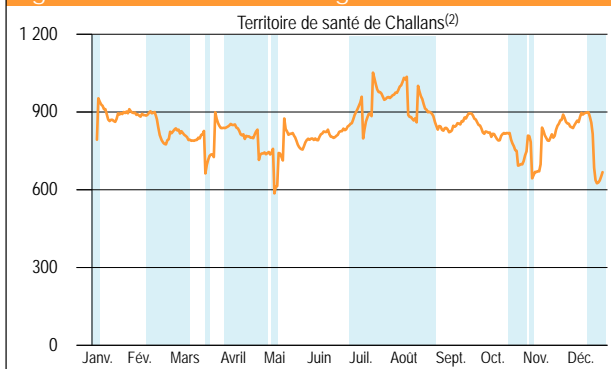
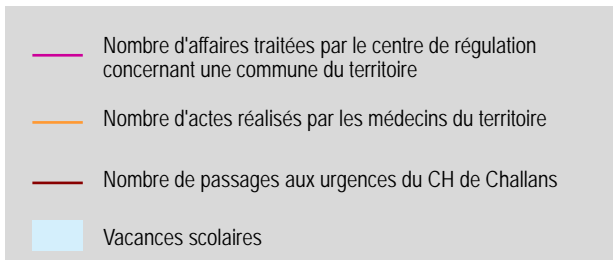
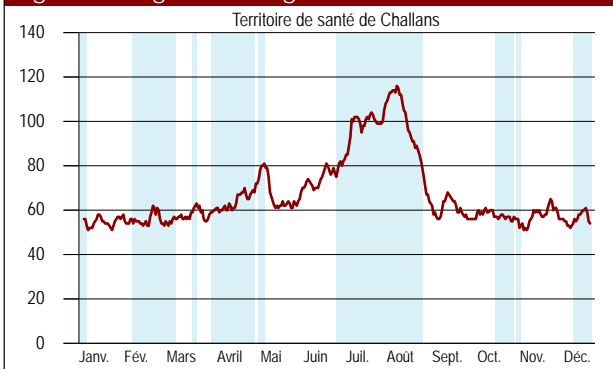


Fig3. Passages aux urgences en 2008<sup>(1)</sup>



Sources : Centre de réception et de régulation des appels de Vendée, Service d'urgence de Challans, Urcam-Cpam (hors SLI, MSA, RSI), exploitation ORS

<sup>(1)</sup> données lissées, moyenne mobile centrée sur 7 jours

<sup>(2)</sup> hors canton de Machecoul

## L'activité du CRRA, des urgences et des médecins généralistes augmente fortement l'été

Les trois secteurs d'activité sont impactés par l'afflux de population, mais avec des amplitudes différentes.

- Le **CRRA** est le service qui connaît la plus forte augmentation d'activité, avec un nombre d'appels multiplié par deux en été. En moyenne, le CRRA prend en charge chaque jour 48 affaires hors période estivale, une centaine pendant les mois de juillet et août.

- Les passages aux **urgences** augmentent de 63 % par rapport aux autres mois de l'année. Environ 60 patients se présentent quotidiennement entre septembre et juin au service d'urgence de Challans, près d'une centaine l'été.

- La croissance de l'activité des **médecins généralistes** est, quant à elle, plus modérée (+13 %) (fig4). Les généralistes du territoire de santé de Challans prennent en charge environ 816 patients par jour hors période estivale, et 925 patients pendant l'été.

En 2008, le nombre de médecins en activité varie peu au cours de la période estivale (92 médecins ont prescrit des actes en juillet et en août vs 97 en moyenne pour les autres mois de l'année).

**Pendant l'été 2008, on a dénombré en moyenne chaque jour au sein du territoire de santé de Challans respectivement 99 recours au CRRA, 98 passages aux urgences et 925 actes de médecins généralistes\*.**

*\* Les statistiques d'activité des médecins généralistes ne concernent que les ressortissants du régime général, soit 72 % de l'activité réelle des médecins généralistes du département.*

Fig4. Activité moyenne par jour  
Territoire de santé de Challans - 2008

	Affaires traitées par le CRRA <sup>(3)</sup>	Actes des généralistes <sup>(3)</sup>	Passages aux urgences
Eté <sup>(1)</sup>	99	925	98
Hors été <sup>(2)</sup>	48	816	60
Différence (été/hors été)	105 %	13 %	63 %

Sources : Centre de réception et de régulation des appels de Vendée, Service d'urgence de Challans, Urcam-Cpam (hors SLI, MSA, RSI), exploitation ORS

- Ramenés à la population domiciliée dans le territoire de santé de Challans, les recours au CRRA et aux urgences sont respectivement de 6 affaires et 7 passages en moyenne par jour pour 10 000 habitants. Ils sont pratiquement

deux fois plus élevés l'été. Les médecins généralistes produisent environ 90 actes pour 10 000 habitants (85 hors période estivale, 96 en juillet et en août) (fig5).

Fig5. Activité moyenne par jour pour 10 000 habitants  
Territoire de santé de Challans - 2008

	Affaires traitées par le CRRA <sup>(3)</sup>	Actes des généralistes <sup>(3)</sup>	Passages aux urgences
Eté <sup>(1)</sup>	10	96	10
Hors été <sup>(2)</sup>	5	85	6
Différence (été/hors été)	106 %	13 %	63 %

Sources : Centre de réception et de régulation des appels de Vendée, Service d'urgence de Challans, Urcam-Cpam (hors SLI, MSA, RSI), exploitation ORS

<sup>(1)</sup> juillet et août

<sup>(2)</sup> janvier à juin et septembre à décembre

<sup>(3)</sup> hors canton de Machecoul

## Des pics d'activité l'été, mais pas uniquement

■ Les pics d'activité les plus marqués correspondent aux week-ends du 14 juillet et surtout du 15 août. En moyenne, 190 affaires ont été traitées par le CRRA et 115 patients se sont présentés aux urgences entre le vendredi 15 août et le dimanche 17 août 2008 inclus. Les principaux pics d'activité des médecins généralistes sont également observés autour de ces deux week-ends (mardi 15 juillet, lundi 18 août).

Fig6. Les *maxima* d'activité  
Territoire de santé de Challans - 2008

Affaires traitées par le CRRA <sup>(1)</sup>		Actes des généralistes <sup>(1)</sup>		Passages aux urgences	
Date	Max.	Date	Max.	Date	Max.
13 juillet	241	11 août	1 490	15 juillet	124
10 août	207	15 juillet	1 455	11 août	124
20 juillet	198	21 juillet	1 443	16 août	123
15 août	197	18 août	1 433	8 août	119
17 août	197	7 janvier	1 427	13 août	119

Sources : Centre de réception et de régulation des appels de Vendée, Service d'urgence de Challans, Urcam-Cpam (hors SLI, MSA, RSI), exploitation ORS

<sup>(1)</sup> hors canton de Machecoul

■ Les recours aux soins augmentent sensiblement l'été, mais aussi dès les premiers week-ends de printemps (fig1, 2 et 3).

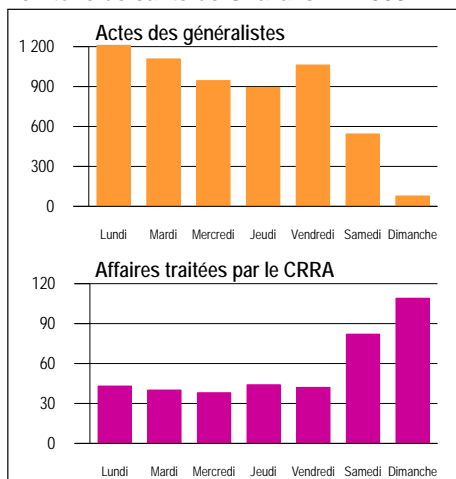
De ce point de vue, l'année 2008 se distingue par rapport aux années précé-

dentes par une plus forte croissance des recours aux soins hospitaliers (appels au CRRA, passages aux urgences) au printemps. Cette "suractivité", particulièrement marquée lors du week-end prolongé du jeudi 8 mai au lundi 12 mai 2008 (lundi de pentecôte), peut être rapprochée du calendrier regroupant en 2008 le 8 mai et la pentecôte (fig1 et fig3). Ce pic d'activité se retrouve pour les soins ambulatoires, avec un nombre important d'actes produits par les médecins généralistes du territoire de santé le mardi suivant ce week-end prolongé (plus de 1 300 actes) (fig2).

■ Enfin, des surcroûts d'activité sont aussi observés en hiver, notamment en médecine générale, en lien avec les périodes épidémiques (de la grippe notamment). Ainsi en 2008, près de 1 430 actes ont par exemple été enregistrés le lundi 7 janvier (contre 1 200 actes en moyenne le lundi) (fig6). Cette période de début janvier correspond, selon les données du réseau Sentinelles, au pic épidémique de gastro-entérites. De même, le lundi 28 janvier (1 409 actes), correspond à une période de forte activité épidémique de grippe et gastro-entérites conjuguées.

## Chaque activité a son propre cycle hebdomadaire

Fig7. Activité moyenne selon le jour de la semaine  
Territoire de santé de Challans<sup>(1)</sup> - 2008



Sources : Centre de réception et de régulation des appels de Vendée, Urcam-Cpam (hors SLI, MSA, RSI), exploitation ORS

<sup>(1)</sup> hors canton de Machecoul

■ L'étude publiée en 2008 avait montré l'étroite complémentarité des trois secteurs d'activité, notamment aux heures de permanence des soins. Les données 2008 confirment l'importance des variations des recours aux soins au cours de la semaine.

■ Ainsi, le CRRA et le service d'urgence enregistrent leurs *maxima* d'activité le week-end, lorsque les cabinets médicaux sont fermés. Les médecins généralistes ont au contraire, une activité plus faible le week-end, le lundi, le mardi et le vendredi étant les jours de plus forte fréquentation (fig7).

## Les zones littorales sont les plus directement concernées

Une analyse par secteurs de garde (voir carte page 6) montre d'importantes variations géographiques à l'intérieur du territoire de santé. Les conséquences de l'afflux de population sont très variables au sein du territoire de santé lui-même.

■ Le nombre d'affaires pour 10 000 habitants traitées par le **CRRA** est multiplié par quatre en période estivale à l'Île-d'Yeu et à Saint-Jean-de-Monts, par trois à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. A Noirmoutier, le taux d'affaires est environ deux fois plus élevé l'été qu'en dehors de cette période.

En revanche, pour les communes les plus éloignées du littoral, on n'observe pas d'augmentation des recours au CRRA l'été (fig8).

■ L'activité des **médecins généralistes** augmente de 60 % à Saint-Jean-de-Monts l'été et de 50 à 40 % respectivement à l'Île-d'Yeu et à Noirmoutier. A Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le nombre d'actes par habitant produits par les médecins généralistes augmente quant à lui de 20 % pendant les mois de juillet et août.

En revanche, l'activité des médecins généralistes des communes les plus éloignées du littoral n'augmente pas l'été.

Fig8. Nombre d'affaires traitées quotidiennement par le CRRA selon les secteurs de garde pour 10 000 habitants  
Territoire de santé de Challans - 2008

Secteurs de garde	Été <sup>(1)</sup>	Hors été <sup>(2)</sup>
Bouin	6,3	4,4
Saint-Gilles-Croix-de-Vie <sup>(4)</sup>	15,8	5,6
Challans	4,8	4,5
L'Île-d'Yeu	21,9	5,7
Coëx <sup>(4)</sup>	5,1	4,5
Noirmoutier-en-l'Île	13,8	5,9
Aizenay <sup>(4)</sup>	5,0	4,5
Saint-Jean-de-Monts	21,8	5,9
CAPS Sud Loire Vendée <sup>(4)</sup>	4,2	4,5
<b>TERRITOIRE DE SANTE DE CHALLANS<sup>(3)</sup></b>	<b>10,3</b>	<b>5,0</b>
Vendée	6,2	4,5

Sources : Centre de réception et de régulation des appels de Vendée, RP 2006 (Insee), exploitation ORS

Cette analyse a pu être réalisée pour les affaires traitées par le CRRA (sur la base de la commune d'intervention) et pour les actes produits par les médecins généralistes libéraux (sur la base de la commune de résidence du patient).

En revanche, elle n'a pas été possible pour les passages aux urgences, seul le code postal de la commune de résidence étant disponible. Le libellé de la commune est nécessaire pour identifier les différents secteurs de garde, le code postal, qui peut concerner plusieurs communes, ne permettant pas une telle analyse.

Fig9. Nombre d'actes produits quotidiennement par les généralistes libéraux selon les secteurs de garde pour 10 000 habitants  
Territoire de santé de Challans - 2008

Secteurs de garde	Été <sup>(1)</sup>	Hors été <sup>(2)</sup>
Bouin	80	82
Saint-Gilles-Croix-de-Vie <sup>(4)</sup>	102	84
Challans	71	83
L'Île-d'Yeu	105	68
Coëx <sup>(4)</sup>	91	102
Noirmoutier-en-l'Île	153	108
Aizenay <sup>(4)</sup>	17	13
Saint-Jean-de-Monts	171	108
CAPS Sud Loire Vendée <sup>(4)</sup>	46	58
<b>TERRITOIRE DE SANTE DE CHALLANS<sup>(3)</sup></b>	<b>96</b>	<b>85</b>
Vendée	82	90

Source : Urcam-Cpam (hors SLI, MSA, RSI), RP 2006 (Insee), exploitation ORS

(1) juillet et août

(2) janvier à juin et septembre à décembre

(3) hors canton de Machecoul

(4) secteur de garde incomplet constitué uniquement des communes rattachées au territoire de santé de Challans

### Note de lecture :

Dans les secteurs de garde incomplets (voir page 8),

ne sont dénombrés que les actes produits par les médecins installés dans le territoire de santé de Challans.

Le faible nombre d'actes par habitant dans le secteur de garde d'Aizenay s'explique par le fait que la majorité des médecins du secteur de garde sont installés sur la commune d'Aizenay, non comprise dans le territoire de santé de Challans.

Cette remarque s'applique également, dans une moindre mesure, pour le secteur du CAPS Sud Loire Vendée.

## Une modification de l'origine géographique de la patientèle

Cette analyse a été réalisée sur la base du code postal de la commune de résidence des patients consultant le service d'urgence ou un médecin généraliste. La distinction "patients résidant dans le territoire de santé" ou "hors territoire" n'a pu être réalisée pour les affaires traitées par le CRRA : l'information géographique concerne la commune d'intervention et non la commune de résidence du patient.

■ Ainsi, l'été, près des deux tiers des passages aux **urgences** concernent des patients résidant en dehors du territoire (un peu plus du tiers hors période d'été). La fréquentation de patients résidant dans le territoire diminue quant à elle en juillet et en août.

Dans ce décompte, les habitants de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des communes environnantes sont considérés comme ne faisant pas partie du territoire de santé de Challans, alors qu'ils sont nombreux à fréquenter l'hôpital de Challans et son service d'urgence. Ceci explique d'ailleurs la forte proportion relevée dans l'étude de patients résidant hors du territoire de santé en dehors des périodes de fréquentation estivale.

■ En été, un peu plus du tiers des patients ayant consulté un **généraliste libéral** résidaient en dehors du territoire de santé de Challans (15 % pour les autres mois de l'année).

■ En revanche, au printemps, l'augmentation des passages aux urgences ou des actes produits par les généralistes libéraux semble à la fois liée à une augmentation de la fréquentation de la population résidente et non résidente.

■ Les pics d'activité des généralistes libéraux en hiver apparaissent quant à eux liés à la population résidente.

## L'augmentation tendancielle des recours au CRRA et aux urgences se poursuit, mais à un rythme moins élevé

■ Le nombre d'affaires traitées par le **CRRA**, concernant le territoire de santé de Challans, a légèrement augmenté entre 2006 et 2008 (+ 1,7 % en moyenne chaque année).

■ Le nombre de patients se présentant au service d'**urgence** de Challans est en augmentation de 2,3 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2008. Cette augmentation est cependant moins marquée que pour les années antérieures (+ 8 % entre 2004 et 2006).

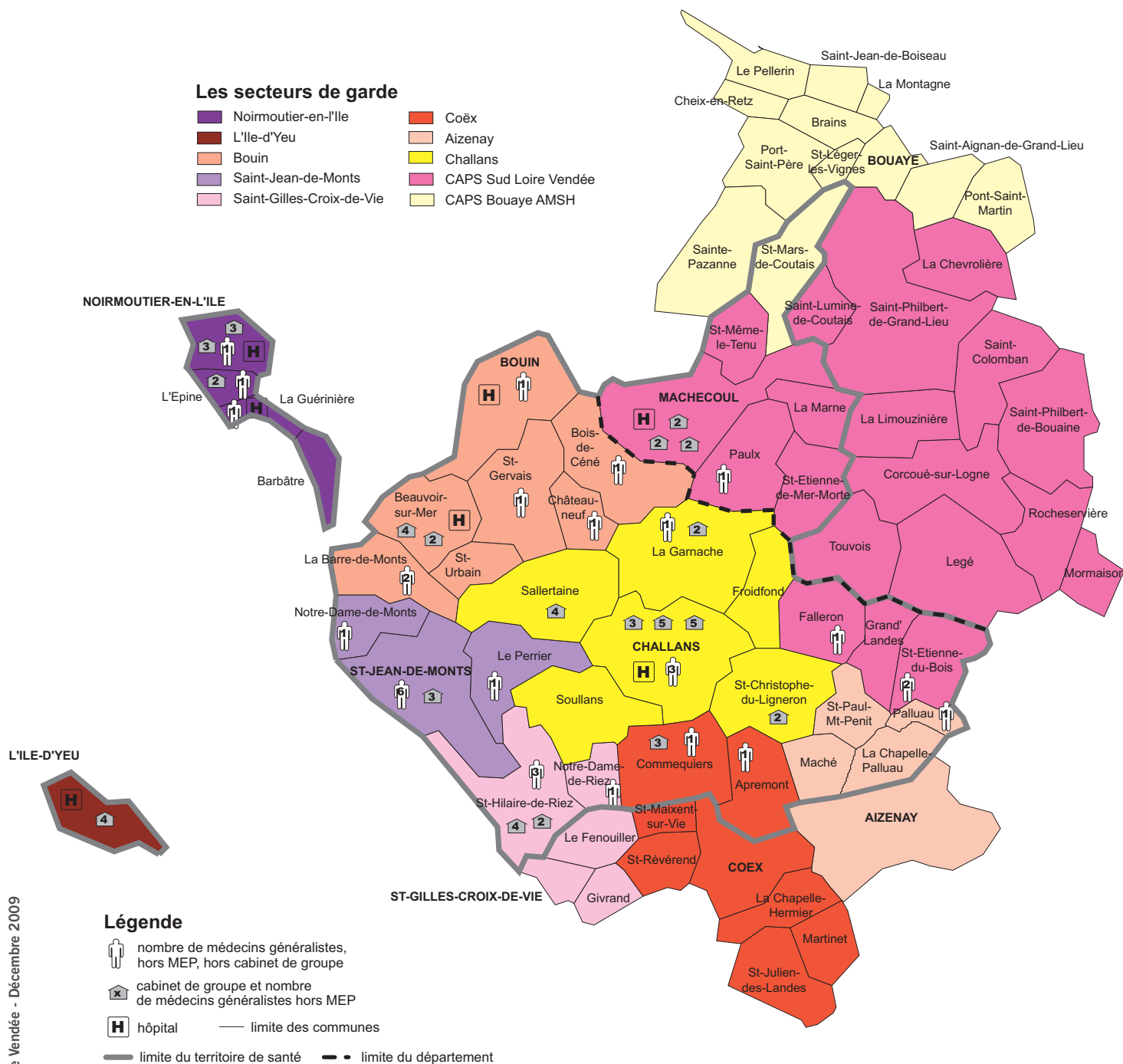
■ Des tendances identiques sont observées pour l'ensemble du département, avec un taux de croissance des recours aux soins qui semble ralentir ces dernières années. Ainsi, en Vendée, les appels au CRRA ont augmenté de 5,6 % en moyenne annuelle entre 2004 et 2006, et de seulement 2,5 % entre 2006 et 2008.

■ De même, le nombre de passages aux urgences, qui avait augmenté de 6 % en moyenne annuelle entre 2004 et 2006, a augmenté de 2 % entre 2006 et 2007 (année 2008 non disponible).

■ Cette stabilisation peut être liée à une baisse de la fréquentation touristique, en raison des conditions météorologiques plutôt défavorables en 2007, qui ont pu peser négativement sur le potentiel touristique de la côte Atlantique.

■ Concernant les soins en médecine de ville, le nombre d'actes produits par les **médecins généralistes** est resté stable entre 2006 et 2008, dans le territoire de santé de Challans comme en Vendée. Le nombre de médecins en activité sur le territoire a en revanche augmenté de 6 % par an entre 2006 et 2008, alors qu'il est resté stable au niveau départemental.

# Les médecins généralistes du territoire de santé de Challans par secteurs de garde



Source : Erasm (Assurance maladie, données au 1<sup>er</sup> juin 2009), exploitation ORS

## Note de lecture

Cette carte représente le territoire de santé de Challans et les différents secteurs de garde qui le composent :

- Certains secteurs de garde s'étendent en dehors du territoire de santé de Challans (Coëx, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Aizenay, CAPS Sud Loire Vendée et CAPS Bouaye AMSH). Le secteur CAPS Bouaye AMSH étant majoritairement localisé sur le territoire de santé de Nantes, il n'a pas été pris en compte pour ce tableau de bord.
- Par ailleurs, une partie du territoire de santé de Challans (secteurs de garde CAPS Sud Loire Vendée et CAPS Bouaye AMSH) se situe sur le département de la Loire-Atlantique. Les données de médecine ambulatoire, du CRRA concernant ce département ainsi que celles du Centre hospitalier de Machecoul n'ont pas été intégrées dans ce tableau de bord.

Le nombre de médecins généralistes pris en compte décrit la situation au 1<sup>er</sup> juin 2009. Ces effectifs peuvent être différents du nombre de praticiens en activité au moment de la diffusion de ce document.

## Chiffres clefs

	Territoire de santé de Challans <sup>(1)</sup>	Vendée
<b>DEMOGRAPHIE</b>		
Population en 2006 (%) <sup>(2)</sup>	95 876 (16 %)	616 707
<b>DEMOGRAPHIE MEDICALE</b>		
Omnipraticiens libéraux <sup>(3)</sup> actifs en 2008	103	536
Omnipraticiens libéraux <sup>(3)</sup> actifs en été	92	514
Omnipraticiens libéraux <sup>(3)</sup> actifs hors période d'été	97	527
Différence (été / hors été)	-5 %	-2 %
Densité (pour 100 000 habitants)	107	87
<b>ACTIVITE DES MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX<sup>(3)</sup></b>		
Evolution du nombre total d'actes réalisés par les omnipraticiens libéraux entre 2006 et 2008	-0,2 %	-0,4 %
Nombre total d'actes réalisés par les médecins en moyenne chaque jour (2008)	834	5 465
Eté	925	5 076
Hors période d'été	816	5 544
Différence (été / hors été)	13 %	-8 %
Actes réalisés auprès de non-résidents en moyenne chaque jour (2008)	163 (20 %)	491 (9 %)
Eté	349 (38 %)	897 (18 %)
Hors période d'été	125 (15 %)	408 (7 %)
<b>CENTRE DE RECEPTION ET DE REGULATION DES APPELS DE VENDEE</b>		
Evolution du nombre d'affaires traitées entre 2006 et 2008	1,7 %	2,5 %
Nombre d'affaires traitées en 2008	20 712	107 857
Nombre moyen d'affaires quotidiennes (2008)	57	295
Eté	99	383
Hors période d'été	48	277
Différence (été / hors été)	105 %	38 %
<b>URGENCES (Recours aux soins dans le territoire)</b>		
Evolution du nombre de passages entre 2006 et 2008	2,3 %	2,4 % <sup>(4)</sup>
Nombre de passages en 2008	24 404	136 959 <sup>(4)</sup>
Nombre moyen de passages quotidiens (2008)	67	nd
Eté	98	nd
Hors période d'été	60	nd
Différence (été / hors été)	63 %	nd
Nombre moyen de passages quotidiens de non-résidents (2008)	29 (43 %)	nd
Eté	63 (64 %)	nd
Hors période d'été	22 (36 %)	nd

Sources : Recensement de population (Insee), Urcam-Cpam (hors SLI, MSA, RSI), Centre de réception et de régulation des appels de Vendée, SAE (Drees), Service d'urgence de Challans, exploitation ORS

(1) hors canton de Machecoul pour les données concernant la population, l'activité des généralistes libéraux et le Centre de réception et de régulation de Vendée

(2) pourcentage de la population vendéenne dans le territoire

(3) données d'activité concernant uniquement les assurés du régime général

(4) SAE 2007

nd : non disponible

### Centre de réception et de régulation des appels (CRRA)

Les données du CRRA présentées dans ce document correspondent aux "affaires", traitées par le Centre de réception et de régulation des appels (CRRA) de la Vendée, concernant des personnes résidant, de manière temporaire ou non, sur le territoire de Challans (hors canton de Machecoul). Ces données ont été mises à disposition par le CRRA.

Une affaire correspond à un appel au CRRA ayant nécessité une prise en charge, quelle que soit sa nature (conseil médical, engagement de moyens sur le lieu d'intervention...).

Pour chaque affaire, le CRRA recueille la commune du lieu d'intervention, qui peut être différente de la commune de résidence du patient.

Le taux d'affaires par jour pour 10 000 habitants (fig5) correspond au nombre d'affaires traitées par le CRRA en 2008 rapporté au nombre d'habitants des communes vendéennes appartenant au territoire de santé de Challans (RP 2006) ■

### Service d'urgence

Ces données correspondent aux recours au service d'urgence du Centre hospitalier de Challans, quelle que soit l'origine du patient (résidant ou non du territoire de santé de Challans). Elles ont été mises à disposition par le service d'urgence du Centre hospitalier de Challans.

Lors de chaque passage, le code postal de la commune de résidence du patient est recueilli. Le nombre de passages des résidents et des non-résidents du territoire de santé de Challans ont ainsi été estimés à partir du code postal. Chaque enregistrement a, en effet, été pondéré au prorata de la population couverte par le code postal appartenant au territoire de santé, sur la base du recensement de 1999, de l'Insee, par commune (table de passage codes postaux/territoire de santé, mise à disposition par l'Agence régionale d'hospitalisation).

Le nombre de passages par jour pour 10 000 habitants correspond au nombre de passages au service d'urgence du Centre hospitalier de Challans en 2008 rapporté au nombre d'habitants des communes vendéennes appartenant au territoire de santé de Challans (RP 2006) ■

### Activité des généralistes libéraux (hors MEP)

Les données présentées dans ce document correspondent à l'ensemble des actes effectués par les généralistes libéraux (hors MEP, Mode d'exercice particulier) installés dans le territoire de santé de Challans, par date de soins, auprès des **ressortissants du régime général** résidant ou non dans ce territoire (hors canton de Machecoul). **Elles ne prennent pas en compte les recours aux soins des ressortissants des SLI (Sections locales intercommunales) et des autres régimes.**

Ces données ont été mises à disposition par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du régime général de la Roche-sur-Yon (l'extraction des données ayant été faite par l'Union régionale des caisses d'assurance maladie des Pays de la Loire, Urcam).

En 2006, un peu plus de 2 millions d'actes étaient réalisés par l'ensemble des généralistes libéraux du département de la Vendée auprès des ressortissants du régime général. Selon le Système national interrégimes (Snir), environ 2,8 millions d'actes ont été effectués par les généralistes vendéens, tous régimes de sécurité sociale confondus. Les recours aux soins des bénéficiaires du régime général représentent donc 72 % de l'activité des généralistes du département ■

### Secteurs de garde

Le territoire de santé de Challans comprend dix secteurs de garde. Cinq de ces secteurs sont "incomplets" car ils comportent des communes appartenant au territoire de santé de Challans ainsi qu'aux territoires de santé limitrophes.

Les secteurs de garde "complets" sont : Bouin (n° 8), Challans (n° 10), L'Île-d'Yeu (n° 16), Noirmoutier-en-l'Île (n° 19) et Saint-Jean-de-Monts (n° 23) (voir carte page 6).

Liste des communes composant les secteurs de garde incomplets :

- **Aizenay** (n° 20) : Aizenay<sup>2</sup>, La Chapelle-Palluau<sup>1</sup>, Maché<sup>1</sup>, Palluau<sup>1</sup>, Saint-Paul-Mont-Penit<sup>1</sup>

- **Coëx** (n° 17) : Apremont<sup>1</sup>, Coëx<sup>2</sup>, Commequiers<sup>1</sup>, La Chapelle-Hermier<sup>2</sup>, Martinet<sup>2</sup>, Saint-Julien-des-Landes<sup>2</sup>, Saint-Maixent-sur-Vie<sup>2</sup>, Saint-Révérend<sup>2</sup>

- **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** (n° 8.01) : Givrand<sup>2</sup>, Le Fenouiller<sup>2</sup>, Notre-Dame-de-Riez<sup>1</sup>, Saint-Gilles-Croix-de-Vie<sup>2</sup>, Saint-Hilaire-de-Riez<sup>1</sup>

- **CAPS Sud Loire Vendée** (n° 506) : Corcoué-sur-Logne<sup>4</sup>, La Chevrolière<sup>4</sup>, La Limouzinière<sup>4</sup>, La Marne<sup>3</sup>, Legé<sup>4</sup>, Machecoul<sup>3</sup>, Paulx<sup>3</sup>, Saint-Colomban<sup>4</sup>, Saint-Etienne-de-Mer-Morte<sup>3</sup>, Saint-Même-le-Tenu<sup>3</sup>, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu<sup>4</sup>, Touvois<sup>4</sup>, Fresnay-en-Retz<sup>4</sup>, Saint-Lumine-de-Coutais<sup>4</sup>, Falleron<sup>1</sup>, Grand'Landes<sup>1</sup>, Saint-Etienne-du-Bois<sup>1</sup>, Mormaison<sup>2</sup>, Rocheservière<sup>2</sup>, Saint-Philbert-de-Bouaine<sup>2</sup>

- **CAPS Bouaye** (n° 508) : Bouaye<sup>4</sup>, Brains<sup>4</sup>, Cheix-en-Retz<sup>4</sup>, La Montagne<sup>4</sup>, Le Pellerin<sup>4</sup>, Pont-Saint-Martin<sup>4</sup>, Port-Saint-Père<sup>4</sup>, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu<sup>4</sup>, Saint-Jean-de-Boiseau<sup>4</sup>, Saint-Léger-les-Vignes<sup>4</sup>, Saint-Mars-de-Coutais<sup>3</sup>, Sainte-Pazanne<sup>4</sup>

Pendant l'été, certains secteurs de garde sont dégroupés :

- secteur n° 8 Bouin (Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Céné, Bouin, Châteauneuf, Saint-Gervais et Saint-Urbain) et secteur n° 8bis La Barre-de-Monts (La Barre-de-Monts)

- secteur n° 8.01 Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Givrand, Le Fenouiller et Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et secteur n° 8.01bis Saint-Hilaire-de-Riez (Notre-Dame-de-Riez, Saint-Hilaire-de-Riez)

- secteur n° 23 Saint-Jean-de-Monts (Saint-Jean-de-Monts) et secteur n° 23bis Notre-Dame-de-Monts (Le Perrier et Notre-Dame-de-Monts) ■

1 commune de Vendée du territoire de santé de Challans

2 commune de Vendée, hors territoire de santé de Challans

3 commune de Loire-Atlantique du territoire de santé de Challans

4 commune de Loire-Atlantique, hors territoire de santé de Challans

Ce tableau de bord a été réalisé par l'**Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire**, à la demande de la **Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Vendée** et avec le concours de l'**assurance maladie (Urcam et CPAM de Vendée)**, du **CRRA de la Roche-sur-Yon** et du **Département d'information médicale du CH de Challans**.